

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 22 septembre 1995

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LA LOI SUR LES ADDITIFS À BASE DE MANGANÈSE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 19 septembre, de la motion: Que le projet de loi C-94, Loi régissant le commerce interprovincial et l'importation à des fins commerciales de certaines substances à base de manganèse, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité, ainsi que de l'amendement.

M. Bill Gilmour (Comox—Alberni, Réf.): Monsieur le Président, je poursuis mon discours interrompu par un vote mardi.

La ministre de l'Environnement soutient que le MMT serait en partie responsable des défaillances des bougies d'allumage, en particulier de celles que fabrique General Motors. GM réplique que les plaintes aux termes d'une garantie concernant une de leurs bougies d'allumage pour monomoteur sont plus nombreuses au Canada qu'aux États-Unis et que le MMT est à blâmer. Toutefois, des études menées par le Southwest Research Institute montrent que les bougies toutes neuves donnent souvent lieu à un court-circuit et que le MMT n'est nullement en cause. Il importe aussi de faire remarquer que, depuis ce temps, GM a retiré la bougie d'allumage en question du marché nord-américain. Bref, cet argument n'a aucun poids.

Ce qui semble nous manquer dans le débat, ce sont des faits. L'Institut canadien des produits pétroliers a demandé à la ministre de l'Environnement d'autoriser l'industrie à examiner le MMT et ses effets dans le cadre d'une étude conjointe fondée sur des faits et menée par l'institut et les constructeurs automobiles. En d'autres termes, il s'agit de faire participer les deux parties intéressées.

Pourquoi le gouvernement a-t-il refusé d'ordonner ou d'effectuer une étude technique indépendante? Selon la conclusion du plus important programme d'essai des additifs, réalisé pendant plus de cinq ans pour le compte de l'EPA américain, le MMT ne cause aucune difficulté dans les systèmes d'échappement des véhicules.

La décision rendue dernièrement par la cour d'appel américaine a aussi établi que le MMT n'avait rien à voir dans une défaillance du système ou du dispositif de contrôle des émissions. Dans le cadre du programme d'essai de l'EPA, on a étudié les effets du MMT, entre autres facteurs, sur les convertisseurs analytiques, les diagnostiqueurs de bord, les systèmes d'échappement et les bougies d'allumage, et l'EPA a conclu que les résultats du MMT étaient excellents, malgré les tests les plus rigoureux.

Par suite du programme d'essai de l'EPA américain, le MMT sera peut-être utilisé aux États-Unis dès l'automne 1995. Dans ce cas, pourquoi l'interdire au Canada, alors que le gouvernement a déclaré son intention d'uniformiser nos normes avec celles des Américains? À elle seule, la décision de la cour américaine devrait convaincre le gouvernement de retirer le projet de loi C-94.

Nous devons voir de plus près pourquoi on demande d'envisager une interdiction totale du commerce interprovincial de MMT. L'interdiction proposée s'oppose carrément au projet de loi C-88 qui doit éliminer les barrières au commerce interprovincial et qui constitue une ingérence unilatérale dans les affaires interprovinciales. Il nous faut des preuves solides avant de prendre une telle mesure.

Le projet de loi doit faire l'objet d'un examen plus approfondi par le Comité de l'industrie. Dans sa forme actuelle, il soulève plus de questions qu'il ne fournit de réponses. En l'absence d'une réponse légitime du gouvernement en place, le projet de loi sera injustifié.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de participer au débat de deuxième lecture sur le projet de loi C-94, Loi régissant le commerce interprovincial et ainsi de suite, et plus particulièrement sur l'amendement proposé, au nom du Parti réformiste, par la députée de Calgary-Nord, qui ne croit pas que nous devrions procéder à son étude. Elle propose plutôt de le retirer et d'en renvoyer l'objet à un comité parlementaire qui pourrait étudier davantage la question. Je voudrais m'arrêter un instant sur ce point.

• (1005)

De temps en temps, le Parti réformiste, dans sa sagesse, nous dit que nous ne devrions pas faire traîner les choses, les remettre au lendemain ou en discuter trop longtemps, bref, que nous devrions les faire avancer. J'ai entendu hier de profonds discours de la part des députés réformistes, du moins aussi profonds que nous puissions espérer en obtenir de leur part; ils nous exhortaient, le gouvernement et nous tous, à adopter un projet de loi plus rapidement. Or, que s'empressent-ils de faire par la suite?